

Association Salsa Pimente
16 rue Audran
17000 LA ROCHELLE
www.salsapimente.com
infos@salsapimente.com



REGLEMENT SALSA EN LA PLAYA 2010

1- Généralités

L'organisation du festival est sous la responsabilité de l'association Salsa Pimente 16 rue audran 17000 La Rochelle représentée par Eric PACAUD son président. Elle est aidée dans l'organisation par l'association Tormenta Latina basée à Bordeaux.

Le festival est ouvert à tous. Les participants déclarent par leur inscription être aptes médicalement à la pratique de la danse. La responsabilité des organisateurs ne peut être engagée pour tout préjudice matériel ou corporel causé ou subi par toute personne, durant les soirées et après-midi dansants.

Les organisateurs se réservent le droit d'annuler le festival en cas d'effectif insuffisant ou d'incidents de force majeure. Les personnes inscrites seront averties par courrier et leur inscription leur sera remboursée.

Le programme est modifiable par l'organisateur sans aucun préavis et dédommagement.

2 - Inscription au festival

L'ordre de règlement des inscriptions au festival est « **Association Salsa Pimente** »

L'inscription n'est définitive, qu'une fois validée et dans la mesure des places disponibles au moment de la validation.

Une inscription ne sera validée que si elle arrive complètement remplie (1 formulaire par personne avec les coordonnées complètes demandés de la personne) accompagnée du règlement par chèque signé et provisionné à l'ordre de « Association Salsa Pimente ». Les chèques d'inscription seront encaissés à compter du **1^{er} Mai**. Tout festival commencé est dû. En cas de désistement non remplacé, le montant de l'inscription ne sera pas remboursé.

Chaque pass est nominatif et ne peut être échangé sans l'accord préalable de l'organisation du festival. Cet accord devra être demandé par mail à infos@salsaenlaplaya.com avant le 31/05/10. Après cette date aucun échange ne pourra être effectué.

Afin d'être équitable et étant donné l'affluence des années précédentes, **pas plus de 21 pass par demandes** (ou par enveloppes) ne pourront être attribués (ceci afin d'éviter les regroupements trop nombreux qui pénalisent les petits groupes).

En cas de trop forte affluence des inscriptions le même jour, un tirage au sort pourra être effectué par l'équipe d'organisation.

L'organisation se réserve le droit de refuser une inscription

Association Salsa Pimente
16 rue Audran
17000 LA ROCHELLE
www.salsapimente.com
infos@salsapimente.com

Inscription pour les adhérents Salsa Pimente, Tormenta Latina et Pazapas ;

Les adhérents des associations Salsa Pimente, Tormenta Latina et Pazapas peuvent s'inscrire à partir du 9 Mars 2009 soit 3 semaines avant l'ouverture des inscriptions. Ceci est dû au fait qu'ils sont adhérents d'associations parties prenantes dans l'organisation de Salsa en la Playa à condition qu'ils soient adhérents au 31/10/09 (cf règlement Intérieur Association Salsa Pimente) Ce bénéfice ne peut pas être attribué à d'autres personnes que les adhérents des associations pré cités.

3 -Réservation d'Hébergement

L'ordre de règlement des réservations d'hébergement est « **Village Océanique – Touristra** » ;

Le prix de l'hébergement comprend les taxes de séjour des occupants (obligatoire).

Une fois le « stock de mobils home » épuisé, l'équipe d'organisation basculera automatiquement les demandes de réservation sur des gîtes nature. Les occupants d'un hébergement réservé par le biais du festival doivent obligatoirement être titulaire d'un pass pour le festival (Hormis les enfants de – 14 ans accompagnés de leurs parents).

Un contrôle est effectué entre la liste des festivaliers et la liste des personnes hébergées.

Le nombre de nuits réservées doit être en cohérence avec le pass festival. (Exemple : pass deux soirs, hébergement pour deux nuits)

Dans la mesure du possible, l'organisation rassemble les hébergements si cela est clairement spécifié.

4 – Autorisation de reproduction et de représentation de photographie et de films pour une personne majeure

Le festivalier cède à l'organisateur les droits qu'il détient sur son image telle que reproduite sur les photographies réalisées lors du Festival Salsa en la Playa 2010 sur l'île de Ré du vendredi 11 Juin au Dimanche 13 Juin.

Le festivalier autorise l'organisateur à communiquer, fixer et reproduire par tout moyen techniques les photographies et films effectués pendant la durée du festival.

5 – Droits d'accès et de rectification aux informations

Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de l'association. En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à Association Salsa Pimente 16 rue Audran 17000 LA ROCHELLE

Association Salsa Pimente
16 rue Audran
17000 LA ROCHELLE
www.salsapimente.com
infos@salsapimente.com

6- Transport

L'organisateur n'assure aucun transport durant l'ensemble du festival. Chaque festivalier doit se rendre dans les différents lieux en respectant la réglementation en vigueur. Ces déplacements sont sous la responsabilité du festivalier. Aucune responsabilité ne pourra être retenue auprès de l'organisateur en cas d'accident.

7- Assurance

Conformément à l'obligation d'assurance, l'association a souscrit une assurance Responsabilité Civile pour chaque adhérent auprès de la société d'assurance mutuelle MACIF 79000 NIORT